FRC 2 13203

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 18502

P. J. D. G. FAURE,

Député de la Seine-Inférieure à la Convention nationale,

SUR

LES FÊTES DÉCADAIRES;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

ETRANGER à la Convention pendant 14 mois de captivité, m'eſt-il permis de vous propoſer mes doutes? Sommes-nous les repréſentans du peuple ſouverain, ou ſommes-nous les repréſentans *ſouverains* du peuple?

A ce dernier titre, ceux qui, à l'aide des jacobins & d'une municipalité qui, comme Rome, prétendoit à la

THE NEWBERRY LIBRARY

ſouveraineté, municipalité que les députés jacobins ſoutenoient de tout leur crédit en ſoudoyant les brigands de Paris & faiſant taire les bons citoyens ; tous ces députés, dis-je, qui, à ce moyen, ſe ſont érigés en dominateurs & diſpenſateurs des graces, ont pu de leur autorité privée jeter la terreur, la déſolation & la mort dans tout l'empire, envoyer dans les départemens des prétreurs de leur façon, qui, le panache fraternel à la tête, ont fait canonner, fuſiller, ſoupaper, incarcérer une grande majorité des bons citoyens parmi quelques méchans, & mettre en place, comme adminiſtrateurs, tout ce que la France avoit d'intrigans, de fainéans, d'ivrognes, de voleurs & d'ignorans.

A ce titre ces hommes, ſemblables à l'empereur Néron qui regardoit d'une élevation l'incendie de ſa capitale qu'il avoit miſe en feu pour ſon plaiſir, ont pu lancer d'une élevation apothéoſée par Chaumet la foudre ſur tous les citoyens, & peuple & leurs collègues. Il ſembloit que la boîte de Pandore étoit ouverte pour les crimes, & fermée pour la vertu qu'ils reclamoient ſans ceſſe dans leur atrocité.

Ces forcenés pouvoient, ſans doute, pour parvenir à leurs fins, déclamer contre les négocians, renverſer le commerce, établir un *maximum* ſur le prix des denrées, en prenant pour baſe l'année 1790, qui n'avoit aucun rapport avec les circonſtances commerciales de 1793, porter l'injuſtice juſqu'à écarter la motion de Lecointre (de Verſailles), qui leur diſoit : comment pouvez-vous porter le prix du tabac à fumer à 10 ſous, tandis que vous venez inceſſamment de le vendre 30 ? Mais les deſpotes, les intrigans écoutent-ils la juſtice ? ſavent-ils autre choſe que flagorner le peuple, pour le perdre & le dépouiller de toute eſpèce de ſubſiſtances?

A ce titre, les néroniens ont pu renverſer la religion de nos pères, fouler aux pieds les objets de vénération du peuple ; ils ont pu créer l'infernal Robeſpierre le premier pontife du déiſme : c'eſt par ſa bouche impure que le Français a rendu ſon hommage à l'Etre ſuprême ; c'eſt cette ame atroce qui a certifié aux Français l'immortalité de l'ame.

Ecartons ces images d'horreur & d'injuſtice : mais ce ne ſera pas en rejetant ſur Robeſpierre, homme ſans lumières, ſans talens, ſans énergie, ſans audace même, n'ayant pour ſeul mérite qu'un flagornage populaire, ſoutenu par l'argent du tréſor public qu'il avoit à ſes ordres, que la Convention ſe juſtifiera d'avoir ſouffert tous ces excès.

Eſt-ce un acte de juſtice de la Convention, que de décréter contre nos malheureux collègues *ex-lex* le refus que tout citoyen doit avoir de ſe juſtifier?

Eſt-ce un acte de juſtice que de dépouiller les héritiers d'un condamné à mort par le tribunal le plus imbécile, le plus barbare qui fut jamais, reconnu pour tel par la Convention même, ſous prétexte que le but & la confiance des finances s'y oppoſent? La nation françaiſe eſt-elle faite pour s'enrichir du ſang de l'innocent, & n'eſt-ce pas applaudir à la penſée de cet homme de ſang, qui diſoit qu'on battoit monnoie à la guillotine? O ma patrie! étois-tu reſervée à tant d'opprobres?

Sommes-nous ſimplement les repréſentans du peuple ſouverain? je le crois. Je ne ſuis venu à la Convention qu'avec cet eſprit. Les aſſemblées légiſlatives ne font que propoſer les lois, & elles font les décrets. Telle eſt la nouvelle conſtitution. Je penſois ainſi avant qu'elle exiſtât.

Alors vous ne pouvez faire exécuter aucune loi générale

qui frappe le bonheur de tous, sans la sanction de tous; s'il en est autrement, prenez-y garde, votre gouvernement est plus despotique que celui des rois.

Charlemagne dressoit ses capitulaires, & il les présentoit au peuple avant de les rendre exécutoires. Le peuple les approuvoit par un *fiat*; il avoit conséquemment le droit de les réprouver par un *veto*.

Depuis l'époque des champs de Mars & de Mai, le peuple a eu ses états généraux; &, en leur absence, des parlemens qui s'étoient arrogé les droits de la nation, en rejetant en son nom, ou en vérifiant les lois avant leur exécution.

Que les tyrans de la France ayent abusé de leur pouvoir en forçant par la terreur l'enregistrement de leurs lois, il n'en est pas moins vrai que le peuple français a eu toujours le droit d'examiner les lois avant leur exécution. Et vous, représentans du peuple, vous prétendez faire exécuter vos lois sans le consentement du peuple! J'ose soutenir que vos pouvoirs ne vont pas jusque-là.

Si vous l'avez ce pouvoir, vos successeurs l'auront aussi; alors ce ne sera plus que versatilité dans les lois; & le Français qui reviendra d'un voyage de six mois sera obligé de demander, à son arrivée, quelle est la loi du jour. Une société ne peut être stable sans la stabilité des lois, & vous vivrez continuellement dans l'anarchie.

Les anglais connoissent le prix de la st bilité des lois; ils en ont de défectueuses, ils le savent; mais ils n'osent y toucher, dans la crainte d'ouvrir la porte à leur versatilité.

C'est un acte de despotisme que vous avez exercé lorsque vous avez forcé le peuple d'admettre votre calendrier prétendu républicain. Il ne peut s'amalgamer

avec la liberté du culte ſans donner des jours de fêtes de plus au chrétien dont la ſecte domine dans cet empire.

Je ne vous parlerai point en théologien, mais ſi j'avois à former un nouvel ordre de choſes religieuſes, & que je fuſſe parfaitement le maître, je ne chercherois point comme Numa à feindre des entretiens avec la nymphe Egérie. Voulant fonder une république, j'irois chercher la religion des chrétiens, ſi elle exiſtoit dans un coin du globe, & je l'adopterois comme renfermant tous les principes de la fraternité & de l'égalité, telle qu'elle exiſtoit du temps des apôtres, mais non pas telle qu'elle a exiſté depuis que Conſtantin l'a adoptée. Je ſupprimerois tous ces livres prétendus ſacrés, tous ces actes des conciles qui n'ont jamais eu pour but que d'élever le ſacerdoce ſur l'empire, en détruiſant la ſimplicité de l'évangile. Le légiſlateur des chrétiens, ami des pauvres, conſolateur des pauvres, légiſlateur unique dans ſon genre, a-t-il jamais porté le bonnet à trois couronnes, comme ſon prétendu vicaire ſur la terre ?

Je ne ſerois point aſſez antipolitique pour forcer le peuple à n'admettre qu'un jour de repos ſur dix jours, tandis que par toute la ſurface où je dominerois je trouverois un établiſſement de jour de repos tous les ſept jours.

Les terroriſtes ont fait ce qu'ils ont pu pour ſoulever les peuples ; renverſement de la religion, ſpoliation des temples ſans profit ; deſtruction de la ſainteté du mariage, dont le contrat ſynallagmatique a moins d'importance aujourd'hui qu'un pareil acte entre individus ; facilité inouie du divorce, légitimité des batards, même adultérins ; de ſorte que le mariage, ſource pure de population & de tranquillité dans les familles, n'eſt

plus aujourd'hui qu'un mot vide de ſens. J'oſe dire que rien n'a été épargné par les terroriſtes pour occaſionner une contre-révolution.

Les fêtes décadaires ſont calquées ſur celles des Romains, de Sparte & d'Athênes ; modèles ſimplement d'érudition, mais modèles déteſtables. Rome vivoit perpétuellement dans l'anarchie, ſoit ſous les rois, ſoit ſous la République, ſoit ſous les empereurs ; elle ne tiroit ſon luſtre que des conquêtes, c'eſt-à dire de brigandages.

Sparte étoit une république purement guerrière, gouvernée ſouvent par des rois, & ne ſe ſoutenoit que par ſes îlotes, ſes eſclaves. Mettez les trois quarts de la France en eſclavage, partagez toutes les terres de l'empire entre les jacobins, & vous aurez Sparte.

Quant à Athênes, comment peut-on citer pour modèle une ville qui a envoyé Ariſtide en exil, & condamné Socrate à la mort ?

Le peuple, dit-on, a beſoin d'inſtruction ; prêchez-le d'exemple, gouvernez-le avec juſtice, rendez-le heureux. Ce ne ſera ni vos chants patriotiques, ni vos danſes qui en feront un peuple républicain.

Vos fêtes décadaires ont l'improbation générale : il ne s'y eſt trouvé jamais que ceux qui étoient dominés par la terreur ; & les nouvelles que vous voulez établir n'auront pas un meilleur ſort.

Les miniſtres de l'ancien régime croyoient avoir acquis par leur brevet de miniſtre le diplome de la ſouveraineté ; ils ſe livroient à toutes ſortes d'innovations, détruites bientôt par leurs ſucceſſeurs. Vous avez la même manie, vous aurez la même deſtinée.

Les Anglais ont en horreur le papiſme : ils ont cependant fait le ſacrifice de leur haine ; pour le bien du

commerce, ils ont adopté le calendrier grégorien ; & vous, en imitant ſervilement les Romains, vous avez voulu dater le commencement de l'année du jour de la proclamation de la République. Le politique Cromwel en a t-il agi ainſi ? Contentez-vous d'ordonner une fête ſolemnelle, civique, comme vous voudrez, pour le jour à jamais mémorable de cette proclamation ; bornez-vous en là.

Je demande donc qu'on conſulte le peuple librement aſſemblé, & non ce même peuple aſſemblé par le terroriſme pour la conſtitution ; qu'on le conſulte ſur le calendrier prétendu républicain, & que juſqu'à cette époque, le travail des fêtes décadaires ſoit ſuſpendu.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôſe, l'an III.